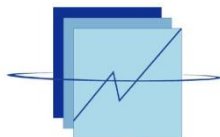


République du Sénégal  
Un Peuple - Un But - Une Foi



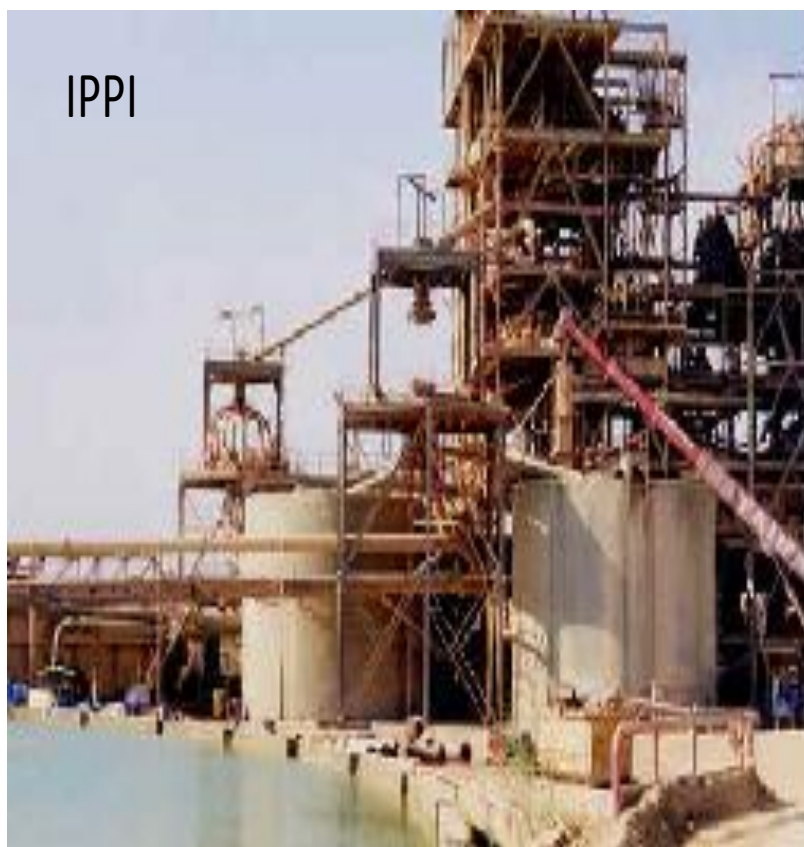
ANSD

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

# INDICE DES PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE ( IPPI )

Octobre 2019

IPPI



## Avertissement

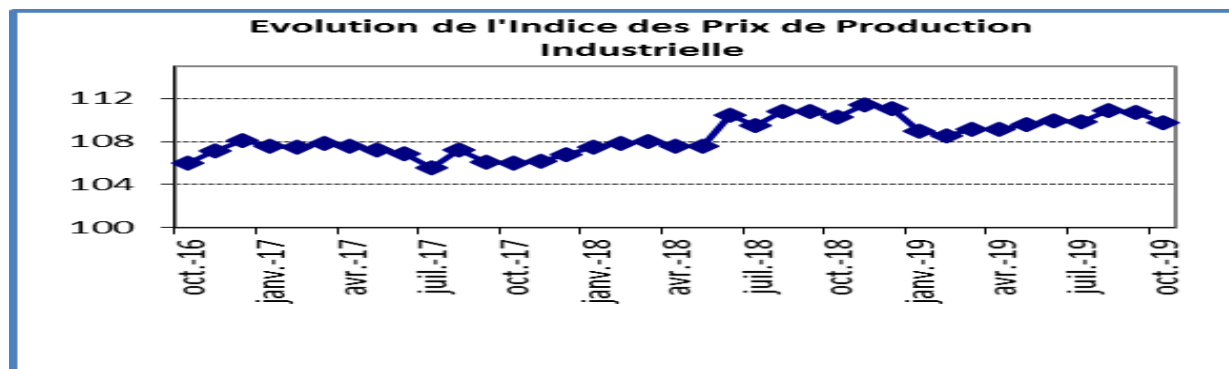
L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) publie la note « flash » relative à une analyse d'ensemble de l'Indice des Prix de Production dans l'Industrie (IPPI). Cet indice, base 100 en 2006, mesure l'évolution des prix de production, départ usine, et hors marge de transport. Il couvre les industries extractives, alimentaires, chimiques, mécaniques, les industries textiles et du cuir, du papier et du carton, de l'énergie, des matériaux de construction et les autres industries manufacturières. La nomenclature d'activités et de produits utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT. Les indices sont de type Laspeyres, à pondération par les valeurs ajoutées de l'année de base. L'échantillon représente 69 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée industrielle du pays. L'indice est publié au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Les prix présentés dans cette note se rapportent aux prix à la production.

### **ANALYSE D'ENSEMBLE : Un repli des prix de production industrielle**

L'activité industrielle est marquée, au mois d'octobre 2019, par un repli de 0,9% des prix de production. Ce résultat est imputable à la baisse des prix dans les industries de production d'énergie (-5,7%), extractives (-0,4%) et alimentaires (-0,2%). Toutefois, les prix de production dans les industries mécaniques (+1,2%), chimiques (+0,9%) et des matériaux de construction (+0,7%) se sont relevés sur la période sous revue. Au même moment, il est noté une stabilité des prix dans les industries du papier et du carton, textiles et du cuir et des autres industries manufacturières.

Rapportés à ceux du mois correspondant de l'année précédente, les prix de production industrielle se sont réduits de 0,5%.

Sur les dix premiers mois de 2019, les prix moyens ont crû de 0,6%, comparativement à ceux de la période correspondante de l'année précédente.



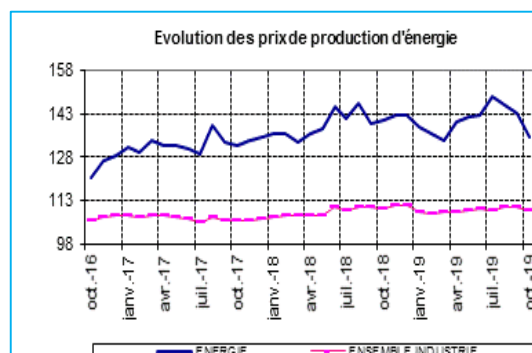
### **ANALYSE SECTORIELLE**

#### **Une chute des prix dans les industries de production d'énergie**

En octobre 2019, les prix dans les industries de production d'énergie ont fléchi de 5,7%, en relation avec la baisse des coûts de production et distribution d'électricité.

Ils ont également chuté en variation annuelle (-4,1%).

En revanche, les prix moyens des dix premiers mois de 2019 ont progressé de 1,0%, comparativement à ceux de la période correspondante de l'année précédente.

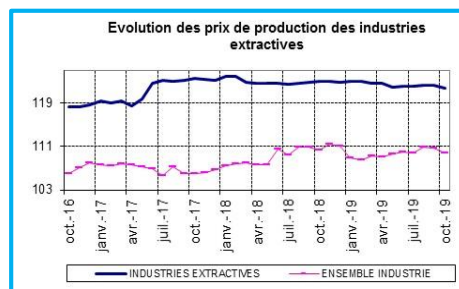


### **Une diminution des prix dans les industries extractives**

Les prix de production dans les industries extractives ont fléchi de 0,4% entre septembre 2019 et octobre 2019, sous l'effet principalement de la baisse des prix d'extraction de pierre, sable et d'argiles (-1,2%).

Ils se sont également repliés de 1,1% en rythme annuel.

Les prix moyens des dix premiers mois de 2019 se sont réduits de 0,5%, comparativement à ceux de la période correspondante de l'année précédente.

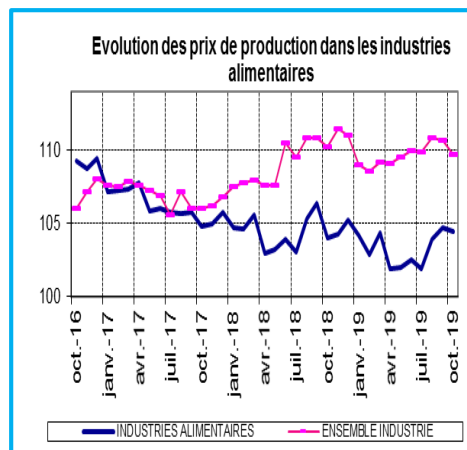


### **Un repli des prix dans les industries alimentaires**

Au mois d'octobre 2019, les prix de production dans les industries alimentaires ont diminué de 0,2% en rythme mensuel. Cette situation s'explique principalement par la baisse des prix de poissons, crustacés et mollusques (-1,5%).

Par rapport à ceux du mois correspondant de l'année précédente, les prix de production dans les industries alimentaires ont augmenté de 0,5%.

Sur les dix premiers mois de 2019, les prix moyens se sont repliés de 1,0%, comparativement à ceux de la période correspondante de l'année précédente.

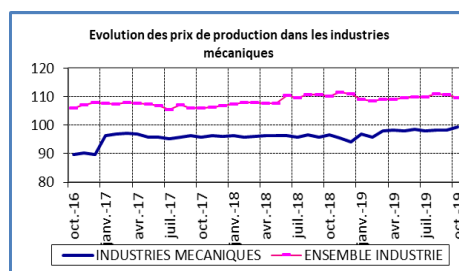


### **Une hausse des prix dans les industries mécaniques**

Les prix de production dans les industries mécaniques ont progressé de 1,2% entre septembre 2019 et octobre 2019.

Ils ont aussi augmenté de 2,8% en variation annuelle.

Les prix moyens des dix premiers mois de 2019 se sont également redressés de 1,8%, comparativement à ceux de la période correspondante de l'année précédente.

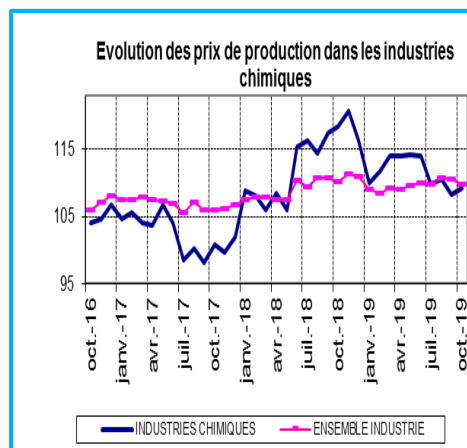


### **Un redressement des prix dans les industries chimiques**

Comparativement au mois précédent, les prix dans les industries chimiques ont progressé de 0,9%. Cette évolution est principalement liée à celle des prix du raffinage pétrolier (+4,1%). Cependant, il est noté un fléchissement des prix de fabrication de produits chimiques de base (-1,2%), de fabrication d'autres produits chimiques de base (-0,5%) et de produits en matières plastiques (-1,5%).

Rapportés à ceux d'octobre 2018, les prix de production dans les industries chimiques se sont contractés de 7,7%.

Sur les dix premiers mois de 2019, ils ont baissé de 0,3% relativement à ceux de la période correspondante de l'année précédente.

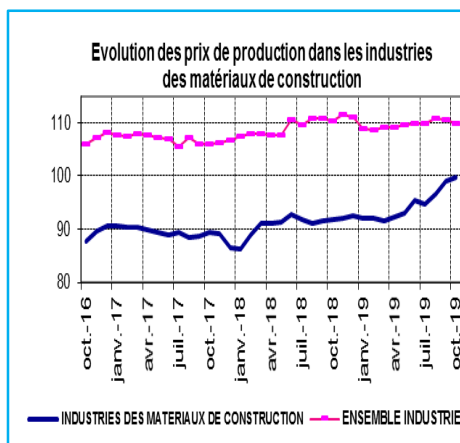


### **Une augmentation des prix dans les industries de matériaux de construction**

Par rapport à ceux du mois précédent, les prix de production dans les industries des matériaux de construction ont augmenté de 0,7% en octobre, en rapport avec la hausse de ceux du ciment.

En outre, ils se sont relevés de 8,6% en rythme annuel.

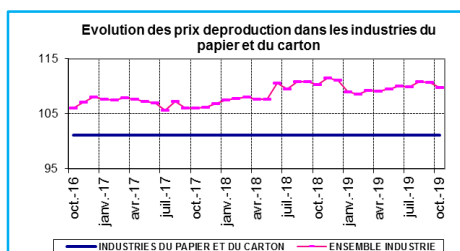
Sur les dix premiers mois de 2019, ils se sont redressés de 4,2%, relativement à ceux de la période correspondante de 2018.



### **Un maintien des prix de production dans les industries du papier et du carton**

Les prix de production dans les industries du papier et du carton sont restés inchangés en rythme mensuel et annuel.

En outre, ils n'ont pas connu de variations sur les dix premiers mois de 2019, comparativement à leurs niveaux de la période correspondante de l'année précédente.

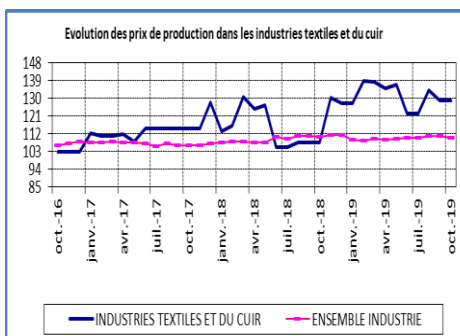


### **Une constance des prix dans les industries textiles et du cuir**

Les prix de production dans les industries textiles et du cuir n'ont pas connu de variations sensibles en rythme mensuel.

Par contre, ils se sont relevés de 19,8% en variation annuelle.

Sur les dix premiers mois de 2019, ils se sont redressés de 14,7% relativement à ceux de la période correspondante de l'année précédente.

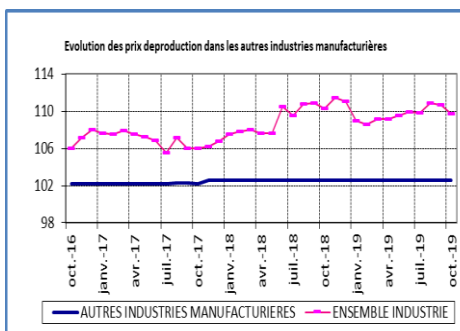


### **Une constance des prix de production dans les autres industries manufacturières**

Les prix de production dans les autres industries manufacturières sont restés stables en variation mensuelle.

Ils n'ont pas également connu de variations en rythme annuel.

Sur les dix premiers mois de 2019, ils sont demeurés constants par rapport à ceux de la période correspondante de l'année précédente.



**Tableau1 : INDICE DES PRIX DE PRODUCTION DANS L'INDUSTRIE BASE 100 EN 2006**

	Pond.	oct-18	janv-19	fév-19	mars-19	avril-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	oct -19/ sept-19	oct -19/ oct -18	10mois19/ 10 mois18
<b>INDUSTRIES EXTRACTIVES</b>	<b>43</b>	<b>123,0</b>	<b>122,9</b>	<b>122,9</b>	<b>122,5</b>	<b>122,5</b>	<b>121,9</b>	<b>122,0</b>	<b>122,0</b>	<b>122,2</b>	<b>122,1</b>	<b>121,6</b>	<b>-0,4</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,5</b>
Extraction de phosphate	16	108,5	108,4	108,5	108,4	108,5	108,5	108,6	108,5	108,6	108,3	108,3	0,0	-0,1	0,1
Extraction de pierre, de sable et d'argiles	12	154,6	154,3	154,3	153,1	152,9	150,8	150,9	151,0	151,8	151,8	150,0	-1,2	-3,0	-1,5
Extraction ou production de sel et de natron	15	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	0,0	0,0	0,0
<b>INDUSTRIES ALIMENTAIRES</b>	<b>408</b>	<b>104,0</b>	<b>104,2</b>	<b>102,9</b>	<b>104,3</b>	<b>101,9</b>	<b>102,0</b>	<b>102,5</b>	<b>101,9</b>	<b>103,9</b>	<b>104,7</b>	<b>104,5</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,5</b>	<b>-1,0</b>
Transformation conservation de poissons, crustacés et mollusques	41	145,2	148,0	137,0	141,9	140,3	137,6	136,5	133,1	135,7	139,1	137,1	-1,5	-5,6	-2,6
Fabrication de corps gras alimentaires	48	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	0,0	0,0	0,0
Travail de grains, fabrication d'aliments pour animaux	71	76,5	76,9	75,3	81,0	68,0	69,9	73,3	72,0	81,7	84,4	84,4	0,0	10,3	-4,3
Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a	3	117,3	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	0,0	-15,8	-15,8
Confiserie, chocolaterie	12	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	0,0	0,0	0,0
Fabrication de sucre	111	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	0,0	0,0	0,0
Transformation et conservation de fruits et légumes	15	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	0,0	0,0	0,0
Fabrication de condiments et assaisonnements	35	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	0,0	0,0	0,0
Fabrication de produits laitiers et de glace	18	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	0,0	0,0	0,0
Fabrication de boissons	36	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	0,0	0,0	0,0
Fabrication de produits à base de tabac	18	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	0,0	0,0	0,0
<b>INDUSTRIES TEXTILES ET DU CUIR</b>	<b>16</b>	<b>107,4</b>	<b>127,5</b>	<b>138,8</b>	<b>138,4</b>	<b>135,1</b>	<b>137,0</b>	<b>122,0</b>	<b>122,0</b>	<b>133,9</b>	<b>128,7</b>	<b>128,7</b>	<b>0,0</b>	<b>19,8</b>	<b>14,7</b>
Egrenage de coton	13	108,4	131,2	144,0	143,6	139,8	142,0	124,9	124,9	138,5	132,5	132,5	0,0	22,2	16,4
<b>INDUSTRIES DU PAPIER ET DU CARTON</b>	<b>17</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>INDUSTRIES CHIMIQUES</b>	<b>171</b>	<b>118,5</b>	<b>110,0</b>	<b>111,7</b>	<b>114,0</b>	<b>114,1</b>	<b>114,2</b>	<b>114,0</b>	<b>109,9</b>	<b>110,6</b>	<b>108,4</b>	<b>109,3</b>	<b>0,9</b>	<b>-7,7</b>	<b>-0,3</b>
Raffinage pétrolier	47	149,1	120,5	128,7	133,8	136,7	137,3	135,6	134,8	134,3	127,2	132,3	4,1	-11,2	-4,8
Fabrication de produits chimiques de base	50	132,9	131,5	129,8	132,3	129,7	129,2	130,9	116,9	120,2	118,9	117,5	-1,2	-11,6	4,2
Fabrication de produits pharmaceutiques	19	92,9	92,9	92,9	92,9	92,9	92,9	92,1	92,1	92,1	92,1	92,1	0,0	-0,9	1,0
Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	24	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	0,0	0,0	0,0
Fabrication de peinture et vernis	10	87,3	87,3	87,3	87,3	87,3	87,3	87,3	87,3	87,3	87,3	87,3	0,0	0,0	0,3
Fabrication d'autres produits chimiques de base	2	82,0	74,5	63,5	70,7	73,9	72,7	67,5	74,8	73,5	78,1	77,7	-0,5	-5,3	-8,9
Fabrication de produits en matières plastiques	13	78,5	79,5	81,8	80,7	81,0	82,1	82,2	82,3	81,9	82,5	81,3	-1,5	3,5	1,7
<b>INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION</b>	<b>162</b>	<b>91,8</b>	<b>92,0</b>	<b>92,1</b>	<b>91,6</b>	<b>92,2</b>	<b>92,9</b>	<b>95,4</b>	<b>94,6</b>	<b>96,6</b>	<b>99,0</b>	<b>99,7</b>	<b>0,7</b>	<b>8,6</b>	<b>4,2</b>
<b>INDUSTRIES MECANIQUES</b>	<b>28</b>	<b>96,7</b>	<b>97,0</b>	<b>95,7</b>	<b>97,9</b>	<b>98,3</b>	<b>98,0</b>	<b>98,5</b>	<b>98,1</b>	<b>98,2</b>	<b>98,2</b>	<b>99,4</b>	<b>1,2</b>	<b>2,8</b>	<b>1,8</b>
Produits de la sidérurgie	9	114,4	114,4	114,4	120,0	120,0	120,0	120,0	120,0	120,0	120,0	120,0	0,0	4,9	4,0
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	8	103,3	104,3	99,7	101,2	102,6	101,6	103,2	101,8	102,2	102,2	102,4	0,2	-0,9	0,5
Fabrication de machines et matériels électriques	8	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	86,7	4,8	4,8	0,5
Fabrication d'équipement et appareils de radio, tv et communication	2	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	0,0	0,0	0,0
<b>AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES</b>	<b>13</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>ENERGIE</b>	<b>141</b>	<b>140,6</b>	<b>138,8</b>	<b>136,3</b>	<b>134,1</b>	<b>140,1</b>	<b>141,9</b>	<b>142,5</b>	<b>149,3</b>	<b>146,3</b>	<b>143,1</b>	<b>134,9</b>	<b>-5,7</b>	<b>-4,1</b>	<b>1,0</b>
Production et distribution d'électricité	82	155,7	152,6	148,3	144,5	154,9	158,0	158,9	170,6	165,5	160,0	145,9	-8,8	-6,3	1,5
Captage, traitement et distribution d'eau	59	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	0,0	0,0	0,0
<b>ENSEMBLE INDUSTRIE</b>	<b>1000</b>	<b>110,3</b>	<b>109,0</b>	<b>108,6</b>	<b>109,2</b>	<b>109,1</b>	<b>109,5</b>	<b>110,0</b>	<b>109,8</b>	<b>110,9</b>	<b>110,7*</b>	<b>109,7</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,6</b>

\*Données mises à jour Rocade FannBel-air Cerf-volant. BP 116 Dakar RP- Sénégal. Tél : +221 33 869 21 39 /

Fax : +221 33 824 36 15

© ANSD / DSECN / DSC / BEC, novembre 2019, site web: [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)



### **Champ couvert**

*En se référant à la classification traditionnelle des activités économiques en trois secteurs (primaire, secondaire, tertiaire), le calcul de l'Indice des Prix à la Production Industrielle (IPPI) se rapporte au seul secteur secondaire. Il ne prend en considération que l'activité productrice des entreprises industrielles et ne s'intéresse pas aux autres facettes de la vie des entreprises telles que la rentabilité, la situation financière, l'investissement, l'emploi, les échanges avec l'extérieur, etc.*

### **Echantillon**

*Les entreprises qui composent l'échantillon ont été choisies à partir de la dernière liste complète du répertoire du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). Cette liste a été étendue à d'autres entreprises avec le concours de l'Observatoire de l'industrie. Les entreprises sont classées par secteur d'activité. Les variables comme la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires (CA) et les effectifs ont été retenues comme critères pour mesurer les performances industrielles. L'échantillon d'entreprises enquêtées couvre l'ensemble des dix branches d'activités industrielles. Il a été choisi en tenant compte de la représentativité générale, de la représentativité sectorielle ainsi que de la représentativité selon la taille des entreprises. L'échantillon définitif retenu pour le suivi de la conjoncture dans l'industrie compte 69 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée industrielle du pays.*

### **Modalité de tirage de l'échantillon**

*Au niveau de chaque secteur, le tirage de l'échantillon est fait en deux étapes : la première est relative à la sélection des grandes entreprises de la strate. Un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires est effectué, ainsi que le calcul des proportions du CA des entreprises retenues dans la base de sondage et celui des proportions cumulées. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues.*

*La deuxième étape consiste à la sélection des autres entreprises de la strate. Pour les entreprises dont le pourcentage du chiffre d'affaires est inférieur à la borne fixée, il est procédé à un échantillonnage par choix raisonné sur la base du chiffre d'affaires ou de critères de taille correspondant aux recommandations méthodologiques d'Eurostat.*

### **Modalité de calcul des indices**

*Le calcul des Indices des Prix à la Production Industrielle (IPPI) s'effectue de manière hiérarchisée en partant des indices élémentaires correspondant aux produits industriels caractéristiques aux indices de sous-branche et à l'IPPI national. Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base. Les indices de sous-branches sont des indices de Laspeyres pondérant les indices élémentaires précédents relatifs aux produits selon leur poids respectif (pour l'année de base) dans la valeur ajoutée totale. L'IPPI est un indice de Laspeyres pondérant les indices de sous-branches précédents relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon leur poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale.*

### **Diffusion**

*Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le mois précédent, ainsi que celle du même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn). La diffusion de la publication mensuelle est faite largement en direction des utilisateurs (administrations nationales, médias nationaux et organismes internationaux etc.)*

### **AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)**

Directeur Général : **Babacar NDIR**

Directeur Général Adjoint : **Allié Nar DIOP**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale: **Mbaye FAYE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles: **Maxime Bruno NAGNONHOU**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO & Muhamed NDIAYE**

Equipe de collecte : **Birama MBAYE, Ibrahima BA, Amadou SALL, Nafy KANOUTE & Awa SEYDI**

Diffusion: **El hadji Malick GUEYE**